



**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT R-2018-704-324**

**AVIS** est donné que le règlement R-2018-704-324 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le règlement de zonage 82-704 aux fins de modifier la définition 'Bâtiment industriel d'administration'** » a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 3 juillet 2018.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2018-704-324 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 11 juillet 2018.

**SOPHIE VALOIS, greffière**